



**NOUVEAUTÉ**

# PROGRAMME DE PARRAINAGE



**COPROGESTIMMO**  
GESTION / LOCATION / TRANSACTION

**Vous avez déjà fait appel  
aux services de nos experts  
en gestion locative et transaction  
du cabinet COPROGESTIMMO pour vendre,  
acheter ou confier votre bien en gestion ?  
Et vous êtes un client satisfait des services  
et de l'accompagnement offerts ?**

# **ALORS, DEVENEZ NOS AMBASSADEURS !**

Et partager votre expérience avec vos proches qui souhaitent vendre ou confier la gestion de leur bien?

**JE PARRAINE**

# DEVENEZ PARRAIN OU MARRAINE

Dans le cadre d'une vente immobilière percevez **jusqu'à 2.000,00 €** versé par virement, une fois l'acte de vente signé chez le notaire.

En cas de nouveau mandat de gestion, recevez 300,00 € de prime lors de la mise en gestion ainsi que 3 mois de gestion offerts sur votre mandat en cours.

## AVANTAGE FILLEUL

Si votre filleul nous confie la vente de son bien immobilier en mandat exclusif ou simple, il bénéficiera de tous les avantages de notre Mandat COPROGESTIMMO :

✔ **L'estimation du bien**

✔ **La garantie d'une visibilité optimale du bien sur les principaux annonceurs**  
(SeLoger, Bienlci, Logic-immo, Lux Résidence, Maison et Appartement, Belles Demeures,)

✔ **Le reportage photo**  
(le cas échéant)

✔ **La visite virtuelle**

✔ **Le remboursement des diagnostics obligatoires** (uniquement en cas de mandat exclusif)

✔ **L'accompagnement de la signature du compromis jusqu'à l'acte authentique devant le notaire.**

Si votre filleul nous confie la gestion de son (ses) bien(s) il profitera quant à lui de **3 mois de gestion offerts pour démarrer sereinement et profiter de l'expertise de notre service de gestion locative.**

# RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE PARRAINAGE IMMOBILIER

## **Article 1 : Durée du programme de parrainage immobilier**

La société par actions simplifiées au capital de 20.000€ dénommée COPROGESTIMMO inscrite au RCS de Nice sous le numéro 537 468 860 ayant son siège social au 3 rue Cais de Pierlas 06300 NICE lance un programme de parrainage à compter du 15/06/2025, sans limitation de durée, et se réserve le droit de cesser sa participation à ladite opération à tout moment sans pour autant porter préjudice aux droits des parrains et marraines pour les parrainages en cours préalablement à la cessation de l'offre. COPROGESTIMMO se réserve le droit de modifier le règlement ou de cesser sa participation à ladite opération à tout moment sans pour autant porter préjudice aux droits des parrains pour les parrainages en cours préalablement à la modification ou cessation de l'offre.

## **Article 2 : objet du programme de parrainage immobilier**

L'action de Parrainage COPROGESTIMMO consiste pour le PARRAIN à communiquer à COPROGESTIMMO soit directement auprès de l'Agence ou via le formulaire spécifique disponible en ligne les coordonnées (Civilité – Nom – Prénom – Téléphone – Adresse Mail – Adresse Postale d'une personne physique majeure (ci-après le « FILLEUL ») qui va mettre en vente ou en gestion un bien immobilier, COPROGESTIMMO contactera ledit FILLEUL pour l'accompagner dans sa démarche et lui proposer la signature d'un mandat simple ou exclusif en cas de vente de son bien ou bien un mandat de gérance en cas de mise en location de son bien.

## **Article 3 : conditions de la participation du parrain au programme de parrainage**

Le Parrain ne fait pas de son action de parrainage une source régulière de revenus. Le programme de parrainage est destiné à toute personne physique juridiquement capable et majeure n'agissant pas dans le cadre d'une activité professionnelle. Le nombre maximal de parrainages autorisés est de deux parrainages par année civile. Un parrain ne peut avoir qu'un filleul et réciproquement un filleul qu'un seul parrain.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé et le parrainage n'est pas rétroactif.

Le parrain ne peut parrainer son conjoint, son concubin, son partenaire de PACS si ces derniers ont la qualité de covendeur ou un membre de l'indivision à laquelle il appartient.

## **Article 4 : conditions de la participation du filleul au programme de parrainage**

Le dispositif est ouvert à tout filleul personne morale de droit privé ou personne physique majeure capable. Le filleul ne doit pas être déjà en relation commerciale ou contractuelle avec la SAS COPROGESTIMMO pour un projet de vente, d'achat ou de gestion immobilier.

## **Article 5 : validation du parrainage**

La demande pour devenir parrain devra se faire soit directement à l'Agence COPROGESTIMMO, soit via le formulaire de contact dûment complété et dédié uniquement au parrainage disponible sur [coprogestimmo.fr](http://coprogestimmo.fr)

La SAS COPROGESTIMMO dispose d'un délai de 8 jours ouvré maximum, pour donner une validation écrite sous la forme d'un e-mail qui sera envoyé au filleul et au Parrain.

La SAS COPROGESTIMMO se réserve le droit de ne pas valider le parrainage et de ne pas contracter avec le filleul.

De même, le filleul est libre de contracter ou non avec La SAS COPROGESTIMMO.

Dans le cas où plusieurs personnes souhaiteraient devenir parrain du même filleul, seule celle qui aurait transmis les coordonnées du filleul en Agence ou complété le formulaire de parrainage disponible sur coprogestimmo.fr et qui aurait reçu l'email de validation et qui répondra aux conditions définies au présent règlement recevra la rétribution prévue ci-après.

## **Article 6 : récompense du parrain**

6-1 : Dans le cadre d'une vente immobilière :

La récompense du parrain d'un montant égal à 5 % des honoraires HT perçus par la SAS COPROGESTIMMO (montant déduit de la commission perçue par l'agence) dans la limite maximale de 2.000,00 euros (Deux mille €uros) ne sera exigible qu'en cas de signature de l'acte authentique de vente du bien objet du parrainage sous mandat de vente conclu et accompli par La SAS COPROGESTIMMO. Le paiement s'effectuera par virement bancaire dans un délai de 10 jours à compter de la date de signature de l'acte authentique de la vente du bien apporté par le filleul, vendeur et un acquéreur sous la condition du bon encaissement préalable par La SAS COPROGESTIMMO des honoraires d'agence.

6-2 : Dans le cadre d'un nouveau mandat de gestion

La récompense du parrain d'un montant fixe et forfaitaire de 300,00 € ne sera exigible qu'en cas de signature par le filleul d'un nouveau mandat de gestion COPROGESTIMMO. Le paiement s'effectuera par virement bancaire dans un délai de 10 jours à compter de la date de signature du mandat de gestion confié à la SAS COPROGESTIMMO.

## **Article 7 : récompense du filleul**

7-1 : Dans le cadre d'une vente immobilière sous mandat de vente conclu et accompli par La SAS COPROGESTIMMO :

Le filleul bénéficiera de tous les avantages de notre Mandat COPROGESTIMMO :

- L'estimation du bien
- Le reportage photo (le cas échéant)
- La visite virtuelle
- La garantie d'une visibilité optimale du bien sur les principaux annonceurs (SeLoger, Bienlci, logic-immo, lux résidence, Maison et Appartement, Belles Demeures,)
- Le remboursement des diagnostics immobiliers obligatoires (plafonnés à 300,00 € TTC).
- L'accompagnement de la signature du compromis jusqu'à l'acte authentique devant le notaire.

7-2 : Dans le cadre d'un nouveau mandat de gestion,

Le filleul bénéficiera de 3 mois de gestion offerts et 6 mois de prime offerts du contrat Garantie des Loyers Impayés (GLI) souscrit auprès du partenaire assureur de la SAS COPROGESTIMMO.

## **Article 8 : traitement des données et conservation des données**

Les données à caractère personnel recueillies par la SAS COPROGESTIMMO - responsable du traitement, font l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre du programme de parrainage présenté ci-dessus. Les données collectées sont exclusivement destinées à SAS COPROGESTIMMO.

Nous conservons vos données uniquement le temps nécessaire pour les finalités poursuivies, conformément aux prescriptions légales avec une durée maximale de 3 ans à compter de la fin de celle-ci.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant - à formuler auprès de la SAS COPROGESTIMMO en envoyant un mail au délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : [accueil@coprogestimmo.fr](mailto:accueil@coprogestimmo.fr)

Vous disposez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL, sur son site internet <https://www.cnil.fr> ou par voie postale CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07..

**JE PARRAINE**

## **FORMULAIRE DE PARRAINAGE**

**Un de vos proches souhaite vendre ou confier la gestion d'un bien immobilier ?**

**PARRAINEZ-LE ET EMPOCHEZ **JUSQU'À 2 000 €** en cas de vente immobilière  
et 300,00 € en cas de mise en gestion d'un bien immobilier!**

## LE PARRAIN

Civilité \*

Civilité

Madame

Monsieur

Nom \*

Prénom \*

Adresse e-mail \*

## LE FILLEUL

Civilité \*

Civilité

Madame

Monsieur

Nom \*

Prénom \*

Adresse e-mail \*

## QUEL EST LE PROJET IMMOBILIER DE VOTRE FILLEUL ?

La Vente

La mise en Gestion Locative

J'accepte le règlement et les conditions d'utilisation des données\*

\* champs obligatoires

**ENVOYER**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées jusqu'à demande de suppression et sont destinées à l'Agence COPROGESTIMMO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Agence COPROGESTIMMO. Si vous estimez, après avoir contacté l'Agence COPROGESTIMMO, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. J'accepte le traitement de mes données personnelles conformément au RGPD. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, prévu par l'article L223-1 du code de la consommation, sur le site Internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) ou par courrier adressé à : Société Worldline, Service Bloctel, CS 61311, 41013 BLOIS CEDEX. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité.